

RAPPORT

DÉVELOPPEMENT DURABLE 2022



- Service Développement Durable
- Direction Générale des Services





INTRODUCTION

Le rapport développement durable, qu'est-ce que c'est ?

Les objectifs de développement durable

Présentation de la Ville

Mise en oeuvre de l'Agenda 2030

page 3

page 4

page 4

pages 5/6

page 7

I. Une ville nature au développement et à l'urbanisme responsables

pages 8 à 11

II. Une ville résiliente face au changement climatique

pages 12 à 13

III. Une ville attractive accueillant les nouvelles mobilités

pages 14 à 15

IV. Une ville solidaire

pages 16 à 19

V. Une ville responsable

page 20

VI. Une ville exemplaire

page 20 à 23

CONCLUSION

page 24



INTRODUCTION



A l'occasion de la COP 27, le 20 novembre 2022 à Charm El-Cheikh en Égypte, la communauté internationale est parvenue à un accord final. Les États participants ont renouvelé leur engagement à mettre en œuvre des mesures en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique. Ces mesures permettront, d'atteindre les objectifs fixés par les Accords de Paris de 2015. Ursula von der Leyen, présidente de la Commission européenne, a qualifié la conférence de « petite avancée vers la justice climatique » à l'occasion de sa déclaration sur les résultats de la COP 27. En effet, l'accord entérine le financement des dommages subis par les pays vulnérables touchés par les catastrophes climatiques.

Les événements climatiques de ces dernières années à l'échelle mondiale (épisodes de canicule en France, inondations en Allemagne, dôme de chaleur au Canada...) ont conforté l'engagement de la Ville dans la mise en œuvre de son Agenda 2030. Adopté en décembre 2021, ce plan vise à atténuer et à s'adapter au changement climatique tout en préparant au mieux le territoire aux enjeux de demain. Plus récemment encore, les vagues de chaleur, la sécheresse ou encore les incendies démontrent la nécessité de s'adapter au changement climatique. Le conflit ukrainien, plus particulièrement, pointe les fragilités liées à notre dépendance énergétique et notamment aux énergies fossiles. L'augmentation du coût de l'énergie a exacerbé la nécessité d'accentuer les mesures de sobriété énergétique et de développement des énergies renouvelables. Les crises énergétiques, climatiques et écologiques sont

désormais étroitement liées. Les stratégies d'atténuation et d'adaptation doivent être plus que jamais menées de façon concomitante. Le dernier rapport du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), alerte sur les éléments suivants :

- Une élévation de la température moyenne au niveau mondial de 1,1°C par rapport à 1850-1900 ;
- L'influence humaine, sans équivoque, sur le réchauffement planétaire

La hausse de la température globale continue de s'accroître, à un rythme qui fera très probablement dépasser le seuil de 1,5 °C de réchauffement depuis l'ère préindustrielle entre 2021 et 2040. La trajectoire de la Neutralité Carbone ne paraît atteignable qu'à condition de mettre en place la réduction drastique des émissions de gaz à effet de serre, défi de l'atténuation.

Livry-Gargan contribue, à son niveau, à la lutte contre le dérèglement climatique en vue de laisser aux générations futures une planète préservée d'un point de vue environnemental. Les mesures et grands projets menés en 2022 détaillés dans ce rapport démontreront les efforts que la commune a fourni pour continuer à faire une ville résiliente et solidaire, intégrant les défis climatiques, sociaux et économiques d'aujourd'hui et de demain. L'ensemble de ces projets concourent à faire de Livry-Gargan une ville résiliente et durable c'est-à-dire plus verte, préservant la biodiversité, plus sobre en énergie, plus solidaire et plus épanouissante pour toutes les générations.










Le Rapport Développement Durable, qu'est-ce que c'est ?

Le rapport Développement Durable de la Ville de Livry-Gargan dresse un bilan des actions menées en 2022 et des perspectives sur la commune. S'il s'agit d'une démarche volontaire pour les collectivités de moins de 50 000 habitants, ce bilan annuel a pour objectif une meilleure compréhension de l'action publique, favorisant la transparence, la transversalité et l'amélioration continue. Ce rapport est synthétique, chiffré et non exhaustif. Il présente les avancées mesurées et entreprises en 2022 pour mieux partager les éléments de réussite, les marges de progrès et les priorités à venir.

Ce rapport doit rendre compte des actions menées par la Ville en contribuant aux cinq finalités du développement durable. Le développement durable se définit comme « un développement qui répond aux besoins du présent, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». Le développement durable poursuit cinq finalités (article L. 110-1 du code de l'environnement) :

-  **La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère ;**
-  **La préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources ;**
-  **L'épanouissement de tous les êtres humains ;**
-  **La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre générations ;**
-  **La dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.**

Conformément au décret 2011-687 du 17 juin 2011, le rapport développement durable comporte :

- Le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes à la collectivité
- Le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire.



Les objectifs de développement durable

En 2015, près de 193 États membres des Nations Unies se sont engagés collectivement auprès de l'Organisation mondiale des Nations Unies, pour atteindre des 17 objectifs (articulés en 169 cibles) de développement durable (ODD), dans un agenda qui doit permettre d'ici 2030 de transformer les sociétés en éradiquant la pauvreté et en assurant un développement durable pour la planète. Les ODD de ce nouvel agenda renforcent les ambitions de réduction des inégalités ainsi que la transversalité. Ces objectifs constituent un socle commun engageant un travail conjoint entre les différents acteurs. Par ailleurs, suite à la crise sanitaire liée au COVID, l'ONU a alerté sur les fortes conséquences impactant les ODD liés à la santé, la lutte contre la faim et la pauvreté. La nécessité d'intégrer les ODD aux actions territoriales est ainsi de plus en plus prégnante pour les acteurs territoriaux. La France a adopté en 2019 sa feuille de route pour mettre en œuvre l'Agenda 2030 et atteindre les ODD. Cette feuille de route est structurée autour de six enjeux prioritaires :

- 1 Agir pour une société juste en éradiquant la pauvreté, en luttant contre toutes les discriminations et inégalités et en garantissant les mêmes droits, opportunités et libertés à toutes et à tous**
- 2 Transformer les modèles de sociétés par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat et de la planète et de sa biodiversité**
- 3 S'appuyer sur l'éducation et la formation tout au long de la vie pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du développement durable**
- 4 Agir pour la santé et le bien-être de toutes et tous, notamment via une alimentation et une agriculture saines et durables**
- 5 Rendre effective la participation citoyenne à l'atteinte des ODD et concrétiser la transformation des pratiques à travers le renforcement de l'expérimentation et de l'innovation territoriale**
- 6 Œuvrer au plan européen et international en faveur de la transformation durable des sociétés, de la paix et de la solidarité.**

Livry-Gargan participe à la réalisation des ODD en déclinant sur son territoire un programme d'actions en matière de développement durable en cohérence avec ses compétences afin d'apporter des réponses pour atténuer et surtout s'adapter au changement climatique.





PRÉSENTATION DE LA VILLE



Composée de 133 hectares de parcs et d'espaces boisés eux-mêmes doublés par un maillage de jardins privés, Livry-Gargan abrite une population de 45 419 habitants.

Présentation du territoire

L'origine de la commune remonte au défrichement de la forêt de Bondy, avant le Moyen-âge. Jusqu'à la révolution industrielle du XIX^e siècle, l'activité agricole demeure dominante sur la commune. La ville était reliée à la ville de Paris par le canal de l'Ourcq permettant l'alimentation en eau potable de la capitale. Puis, l'histoire de la ville est marquée en 1864 par la découverte de l'existence de quatre sources aux propriétés thérapeutiques à l'origine du lac de Sévigné. Le site n'a par la suite pas été reconnu comme station thermale. Le lac de Sévigné est connu pour le passage de la marquise Madame de Sévigné qui passa son enfance à l'Abbaye. En 1875 la voie ferrée reliant Bondy à Aulnay-sous-Bois est créée. Le territoire a ensuite été marqué par son passé industriel et plus particulièrement par l'exploitation des carrières de gypse présentes sur partie de la commune. Ces carrières ont été exploitées à partir de la fin du XIX^e siècle. Au siècle dernier la commune comptera quatre carrières en activité.

En 2016, la ville intègre l'établissement public territorial du Grand Paris Grand Est, regroupant 14 communes et territoire de la Métropole du Grand Paris. La commune, située au Nord-est de la Région Ile-de-France, dans le département de Seine-Saint-Denis, se situe à 12 km de Paris et à proximité de deux pôles de développement économique : Roissy et Marne-la-Vallée.

Un patrimoine naturel riche

Aujourd'hui Livry-Gargan recouvre une superficie de 740 hectares. Composante de l'Arc Paysager de l'Est parisien, les espaces verts représentent 22% de la surface communale dont plusieurs zones particulièrement riches en biodiversité : le Bois de Bernouille, le Massif des Coteaux de l'Aulnoye, le parc de la Poudrerie, etc. On décompte plusieurs zones règlementaires : Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) types 1 et 2 et zone Natura 2000. L'anthropisation des espaces naturels tend à « banaliser » ces derniers et à sous-estimer leurs richesses écologiques. La renaturation des espaces représente une action visible auprès des riverains. Les espaces verts, d'autant plus en milieu urbain, sont supports de multiples usages : activités récréatives, culturelles, sportives ou encore sociales et sanitaires. Ils offrent un environnement de qualité aux Livryens et une fonction de bien-être. C'est pourquoi la Ville s'engage pour préserver le cadre de vie et renforcer la nature en ville. Ilots de fraîcheur et continuités écologiques, les espaces verts sont de véritables outils en faveur du développement durable et de la santé. Les projets d'aménagement intègrent au mieux tout au long du processus de conception et de réalisation les enjeux de développement durable.



740 hectares



22 % d'espaces verts



45 419 habitants
(2019)





Il existe sur la commune trois Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF), une de type II et deux de type I :

○ **ZNIEFF de type 2 : Massif de l'Aulnoye, parc de Sevrans et de la Fosse Maussoin**

Cette Znieff de 792.05 ha recoupe 10 communes du département de la Seine-Saint-Denis. Elle concerne le massif forestier de l'Aulnoye. Son substrat donne une alternance de milieux humides et de milieux secs. On y dénombre une flore et une faune exceptionnelle avec pas moins de 30 espèces déterminantes Znieff.

○ **ZNIEFF de type 1 : Parc Forestier de Sevrans, bois de la Tussion et bois des Sablons**

Cette Znieff de 140.38 ha recoupe quatre communes du département de la Seine-Saint-Denis. Elle correspond essentiellement à des boisements (Parc forestier de la Poudrerie, Bois de la Tussion) de type chênaie-charmaie, avec la présence d'un réseau de mares anciennes conforté par plusieurs plans d'eau, ornières et fossés, ainsi que des zones de prairies souvent rases.

○ **ZNIEFF de type 1 : Massif de l'Aulnoye et carrières de Vaujours et Livry-Gargan**

Cette Znieff de 629.32 ha recoupe six communes du département de la Seine-Saint-Denis. Elle reprend le massif de l'Aulnoye et les boisements relictuels de l'ancienne forêt de Bondy. On y dénombre 51 espèces déterminantes. L'ancien front de taille de la carrière du Châtinnet, situé sur la commune de Livry-Gargan accueille une diversité unique pour le département avec notamment des plantes très rares pour la région. La zone est aussi importante pour les chiroptères avec 13 espèces contactées au sein du Massif de l'Aulnoye notamment dans les galeries des anciennes carrières. Elle inclut une des entités de la ZPS des Sites de Seine-Saint-Denis.

○ **Deux Périmètres Régionaux d'Interventions Foncières (PRIF)**

PRIF des Côteaux de l'Aulnoye et de Bondy se situe à l'est de la commune pour une superficie respective de 26.39 ha et de 2.3 ha.

En outre, le parc de la Poudrerie est classé en zone Natura 2000.

Un territoire engagé en faveur de la transition écologique et énergétique



Ce deuxième rapport de Livry-Gargan montre la poursuite des projets structurants engagés précédemment ainsi que la mise en conformité avec les obligations réglementaires en matière de développement durable :

- Mise en œuvre de l'Agenda **Horizon 2030**,
- Participation à l'**élaboration du PLUi**,
- Mise en œuvre du **plan vélo communal**,
- Mise en œuvre du **contrat local de santé**
- Mise en place d'actions dans le cadre du **label ville amie des animaux**
- Rénovation du patrimoine bâti en conformité avec le **décret tertiaire**



Mise en oeuvre de l'agenda 2030



Le conseil municipal a adopté l'Agenda 2030 communal en décembre 2021

L'Agenda 2030 fixe le cap et les objectifs de la collectivité en matière de développement durable.

Les actions déployées sur la ville s'inscrivent dans un ou plusieurs volets de l'Agenda 2030. Elles sont évaluées grâce aux indicateurs et répondent aux ODD. L'Agenda 2030 intègre également un volet interne correspondant à un objectif d'administration exemplaire.

⇔ L'élaboration de l'Agenda 2030 apporte une méthode pour mettre en œuvre une stratégie locale adaptée aux enjeux territoriaux en matière de développement durable.

⇔ L'année 2022 a permis la constitution d'une organisation transversale interne nécessaire au pilotage et à la gouvernance des projets.

La stratégie communale en matière de développement durable intègre plusieurs critères :

- **Une organisation transversale entre les différents services de la ville ;**
- **La concertation avec les différents acteurs du territoire dans le cadre de la mise en œuvre des actions (conseils de quartier, associations, institutions etc.) ;**
- **Une démarche d'amélioration continue grâce à la mise en place d'indicateurs pour évaluer la pertinence et le suivi des actions.**

La ville participe également à différents projets menés à l'échelle de Grand Paris Grand Est, de la Métropole du Grand Paris ou de la Région Ile-de-France. En 2022, Livry-Gargan a participé à plusieurs projets :

- **Projet d'Avenir 2 du parc Forestier de la Poudrerie**
- **Le projet du grand parc des Trois plateaux de l'Est Parisien de l'Institut Paris Région**
- **Le Programme Local de Prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)**
- **Le schéma de cohérence territoriale (SCoT)**
- **Le Plan Alimentaire de la MGP**
- **L'Atlas de la biodiversité Métropolitaine**
- **Le Plan Climat Air Energie Territorial**
- **Etc...**



Ce deuxième rapport de développement durable est l'occasion de réaliser un tour d'horizon de l'avancement des actions déjà engagées mais aussi de faire un état des perspectives et nouveaux projets. Nous pouvons d'ores et déjà identifier les grands enjeux pour l'année 2022 :

- **Préservation et valorisation de la biodiversité :**
Préservation des habitats naturels, maintien et création de continuités écologiques, développement de l'agriculture urbaine, sensibilisation ;
- **Sobriété énergétique :**
Efficacité énergétique des bâtiments, développement des énergies renouvelables ;
- **Favoriser les mobilités douces et actives :**
Développer les solutions alternatives de déplacement ;
- **Cohésion sociale et Solidarité entre les territoires et les générations :**
Lutter contre la précarité énergétique, accès à la culture et au sport pour tous, lutte contre les inégalités et la discrimination ;
- **Économie circulaire :**
Préservation des ressources naturelles, Économie Sociale et Solidaire (ESS), insertion professionnelle ;
- **Santé publique :**
Qualité de l'air, adaptation au changement climatique, cadre de vie, activité physique ;
- **Éducation :**
Sensibiliser sur les enjeux liés à l'environnement.

Le présent rapport se décline suivant les axes et actions de l'agenda 2030 de la ville facilitant ainsi la compréhension des actions mises en place par les services communaux tout au long de cette année et les perspectives qui en découlent pour les années à venir.



I.

UNE VILLE NATURE AU DÉVELOPPEMENT ET A L'URBANISME RESPONSABLES

À l'heure où le développement urbain intensifie les menaces sur la biodiversité, Livry-Gargan souhaite agir en faveur de la protection et la reconquête de la nature en ville. La nature constitue elle-même une solution d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Elle fait pleinement partie des mesures participant à la transition du territoire. Ainsi, la Ville a engagé une réflexion pour favoriser dans ses projets d'aménagement des mesures de gestion de l'eau, les corridors de biodiversité ou encore les îlots de fraîcheur.

OBJECTIF 1 Renforcer la nature en ville

Installation de nichoirs à oiseaux, gîtes à chiroptères et hibernacula



Dans le cadre des travaux d'implantation de l'ouvrage du métro 16 par la Société du Grand Paris (SGP) sur le parc Bellevue, il est prévu d'installer des équipements permettant de réduire les impacts sur la faune locale provoqués par les travaux. La ville a ainsi conventionné avec la SGP afin d'installer 3 nichoirs pour oiseaux, 2 gîtes artificiels à chiroptères et 2 hibernacula au sein du parc Bellevue.

Végétaliser et conserver le patrimoine végétal du territoire

Le service des Espaces Verts mène en continuité et en roulement sur l'ensemble de la ville des diagnostics phytosanitaires du patrimoine arboré communal. En 2022 les sites suivants ont été diagnostiqués :

- Avenue de Sully
- Avenue de la Gare de Gargan
- Centre Nature
- Groupe scolaire Jaurès
- Ecole Bellevue
- Gymnase Jacob
- Ecoles Jacob
- Site Jean Lebas
- Ecole Danton
- Avenue de la Poudrerie
- Ecole élémentaire Malon
- Groupe scolaire Bayard
- Rue de la République

Réaliser un Atlas Communal de la Biodiversité

La préservation de la biodiversité est impérative dans le cadre de la lutte contre le changement climatique. La Ville s'est ainsi engagée dans la réalisation de son atlas de la biodiversité, accompagnée par le bureau d'étude BIOTOPE. Plusieurs acteurs sont associés au projet :



☛ **Les conseils de quartier :** le projet ainsi que les enjeux ont été présentés à l'ensemble des conseils de quartier.

☛ **Les centres de loisirs :** une journée de formation à destination des accueils de loisirs est prévue en 2023 afin que les enfants puissent eux aussi participer aux inventaires faune et flore.

☛ **Les habitants :** une réunion publique est prévue en 2023 permettant de présenter la démarche ainsi que les protocoles de sciences participatives aux Livryens.



En 2022, la collecte des données ainsi qu'un portrait biogéographique du territoire ont été effectués. En 2023, les inventaires faune et flore vont permettre de mieux connaître la biodiversité présente sur la commune et ainsi constituer une base de données. À la suite de ces inventaires, un plan d'actions sera élaboré afin de conserver le patrimoine naturel de la ville.

ACTIONS 2022

Atlas de la biodiversité :

Portrait biogéographique, présentation aux conseils de quartier, définition du plan d'échantillonnage

Budget :

31 600 €, subvention : 23 000 € par l'Office Français de la Biodiversité

ACTIONS 2023

Inventaires, réunion publique, sciences participatives





Mettre en place des actions de sensibilisation et communiquer

Dans la continuité de l'atlas de la biodiversité, plusieurs animations ont été organisées en 2022 à destination des Livryens et des scolaires pour sensibiliser à la préservation de la faune et de la flore :

- Un cycle d'animations par l'association la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) au centre de loisirs Benoit Malon en lien avec la zone refuge LPO du site du lac de Sévigné ;
- Distribution de nichoirs à mésanges et chauves-souris par la LPO (200) à la fête du printemps ;
- Animation par la LPO au lac de Sévigné : reconnaissance des oiseaux ;
- Animation par l'association *la Mare Barois* au parc des friches sur la thématique de la biodiversité urbaine.



La ville dispose de ruches au sein du parc Lefèvre. Il est prévu de renouveler les essaims en 2023.

Perspectives 2023 avec la LPO :

- Projets pédagogiques pour 5 classes
- Deux animations grand public

Budget 2022 associé aux animations de la LPO : 2 100 €



OBJECTIF 2

Favoriser la biodiversité sur le territoire

Pérenniser et valoriser le Label 4 Fleurs Villes Villages Fleuris



Au cours de l'année 2022 la Ville a préparé le prochain passage des jurys du label Villes et Villages Fleuris.

Ci-dessous des exemples d'actions menées en 2022 :

- Fleurissement
- Reprise de certains massifs vivaces arbustes,
- Création paysagère au parc Bérégovoy

Le prochain passage des jurys :

avril - juillet 2023

Budget création paysagère au parc

Bérégovoy : 6 000 €

Le parc Lefèvre



Le Parc Lefèvre constitue le poumon vert du centre-ville de Livry-Gargan. Son plan d'eau a subi malgré différents travaux, d'importantes dégradations de ses berges du fait de différents facteurs : pression anthropique et animale, batillage, variation du niveau d'eau, eutrophisation du milieu. La ville a décidé de mandater une équipe de maîtrise d'œuvre afin de pouvoir proposer des travaux permettant d'améliorer l'écosystème du plan d'eau et le système de fontainerie.

Calendrier : démarrage prévisionnel des travaux à l'automne 2023, livraison fin 2024

Bureau d'étude : AEI, ARTELIA, BLD Water Design, société forestière

Budget travaux : 1 476 577,92 €



Communiquer et sensibiliser à la biodiversité présente en ville

Deux dossiers pédagogiques ont été publiés dans le magazine de la ville des mois d'avril et de mai sur le développement durable les actions mises en place par la commune en faveur de l'environnement.

Une page est désormais créée sur le site de la ville présentant en photo les espèces répertoriées sur le territoire communal. Cette page a été créée à la suite d'un article publié dans le magazine en avril 2022. Le lien : <https://www.livry-gargan.fr/mon-quotidien/environnement/une-riche-biodiversite-2921.html>

Gestion des espaces verts et économie de la ressource en eau

Un dispositif automatique d'arrosage a été expérimenté permettant au service des Espaces Verts de moduler les programmations sur certains espaces verts de la ville. Cette station météo permet d'adapter l'arrosage en fonction de la météo et ainsi d'économiser la ressource en eau.

Formaliser les pratiques de gestion différenciée

L'intérêt des espaces verts de la part des habitants, et plus particulièrement en zone urbaine, s'accroît. L'usage de ces espaces impliquent une gestion conciliant les activités de loisirs et la préservation de la biodiversité. La conservation de zones favorables à la biodiversité implique de pratiquer une gestion dite « différenciée » privilégiant notamment des espaces de libre évolution. La Ville a donc mis en place plusieurs actions favorisant la biodiversité au sein de certains espaces verts :

- ▣ Diversifier les strates de végétation offrant aux espèces différentes conditions d'adaptation.
- ▣ Créer des abris pour la faune, comme le bois mort déposé au sol ou installer des nichoirs



Perspectives : étendre la gestion différenciée à d'autres parcs et créer des prairies naturelles. Les sites à expérimenter sont en réflexion (exples : parc Lefèvre et parc Vincent Auriol).

OBJECTIF 3

Valoriser et investir les espaces naturels de proximité

Le territoire de la Métropole du Grand Paris est particulièrement confronté aux conséquences de la densité urbaine. Le déclin de la biodiversité, les effets du changement climatique s'amplifient impactant le bien-être et la santé des populations. Dans ce contexte, la renaturation des milieux urbains paraît incontournable. En ville, les sols sont fragmentés par les infrastructures provoquant un isolement partiel ou total des réservoirs de biodiversité. C'est pourquoi, la Ville a engagé plusieurs projets d'aménagement prenant en compte ces enjeux.

La requalification du site du Lac de Sévigné



Site emblématique de promenade de Madame de Sévigné, la Ville a engagé une réflexion en 2021 sur la requalification du site du lac de Sévigné. En concertation avec le conseil de quartier, un scénario d'aménagement a été défini. En 2022, une présentation du travail a été réalisé à l'occasion d'une réunion publique. De manière générale, le projet d'aménagement relève de solutions fondées sur la nature et met en avant des vertus aussi bien sociales qu'environnementales. La végétalisation du site participera à la réduction du phénomène d'îlot de chaleur urbain. Le projet d'aménagement conserve la fonction principale du lac consistant à recueillir l'eau de pluie. La désimperméabilisation des sols, la plantation



de haies et d'arbres seront nécessaires de par leur capacité d'évapotranspiration mais aussi pour le maintien des continuités écologiques. L'éclairage urbain supprimé au sein du site favorisera la faune urbaine dans l'idée de développer une trame noire, qui contribue au déplacement d'animaux nocturnes telles que les chauves-souris, présentes sur le site. Le choix d'une palette végétale intégrant des espèces variées et locales ou encore l'aménagement d'infrastructures favorables au déplacement des animaux contribueront à s'adapter aux conséquences du changement climatique.

Le site fait l'objet de deux labellisations :

▣ Une partie du site est labellisée zone refuge LPO. L'association a réalisé deux inventaires de l'avifaune au printemps 2022 permettant de réaliser un bilan accompagné de préconisations portant sur la gestion du site pour la ville.

▣ Le site dans son entièreté est labellisé « 500 petits patrimoines naturels d'Ile-de-France ». Cette initiative permet d'identifier et de valoriser les espaces relevant du petit patrimoine naturel francilien et de renforcer leur potentiel d'accueil de la biodiversité.

Perspectives : en 2023 débuteront les études complémentaires ainsi que les premiers travaux d'aménagement.

Budget travaux : 2 480 126 €



II.

UNE VILLE RÉSILIENTE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les modes d'occupation de l'espace, de déplacements ainsi que les usages sont des critères à intégrer pour faire face au changement climatique. Les zones urbaines étant fortement vulnérables au réchauffement climatique, il est nécessaire d'anticiper les futurs aléas climatiques tout en s'adaptant dès aujourd'hui aux changements déjà opérés. Les opérations d'aménagement doivent donc prendre en compte les effets du changement climatique ainsi que les nouvelles pratiques des usagers.



OBJECTIF

Diminuer l'impact environnemental de l'habitat

À la croisée de plusieurs enjeux, tels que la précarité énergétique, le développement des énergies renouvelables ou l'adaptation au changement climatique, le secteur des bâtiments représente le premier consommateur d'énergie.

Adhésion de la Ville de Livry-Gargan à l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) - Maîtrisez Votre Énergie (MVE)

Livry-Gargan s'est engagée en faveur de la résorption de copropriétés dégradées (parc privé vieillissant et en voie de dégradation) et de la lutte contre l'habitat indigne, phénomène devenu prégnant, notamment au sein du tissu pavillonnaire très dense et où un autre fléau accentue les problématiques d'insalubrité : la division pavillonnaire. Dans le cadre

du partenariat entre GPGE et l'ALEC MVE, les conseillers France Rénov' ont pour missions d'accompagner les Livryens gratuitement et de manière personnalisée dans leur projet de rénovation énergétique de leur logement et de répondre à leurs questions concernant la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables. Ils peuvent également les conseiller sur la nature des travaux à réaliser, et les orienter vers des artisans RGE (reconnus garant pour l'environnement) et les aider à obtenir des aides financières.

Budget cotisation à l'ALEC MVE : 11 500 €, soit 0.25 € par habitant. Cette adhésion permettant l'accès aux actions prévues à l'adhésion de Grand Paris Grand Est pendant la période 2022-2024.

OBJECTIF

Adapter le territoire au changement climatique à travers l'aménagement

Nous subissons d'ores et déjà des changements : fortes précipitations, sécheresse etc. La montée du niveau de la mer ou encore la fonte des calottes glaciaires, conséquences directes du changement climatique, seront irréversibles. C'est pourquoi, la Ville a intégré au sein de ses projets d'aménagement d'ampleur les critères d'adaptation au changement climatique.

L'opération d'intérêt métropolitain Poudrerie Hochailles

L'opération d'intérêt métropolitain Poudrerie Hochailles a pour objectifs :

- Qualifier l'entrée dans la métropole
- Conforter l'arc paysager de Seine-Saint-Denis
- Accompagner les mutations d'un site déjà urbanisé
- Consolider la vocation économique du site et l'articuler aux autres fonctions urbaines
- Résorber la fracture urbaine et les nuisances générées par l'infrastructure routière
- Favoriser l'éco urbanisme

Actions 2022 : Poursuites des études

Perspectives 2023-2025 : Plan guide et concertation





Le Plan local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

L'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal a pour objectifs de déterminer les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols de l'ensemble des terrains à l'échelle du territoire. Il s'impose à tous les porteurs de projets (particuliers, entreprises, acteurs institutionnels). Il se substitue aux PLU actuellement en vigueur dans les communes.

Actions 2022 : concertation, réunion publique, suite du règlement

Perspectives 2023-2025 : approbation du PLUi

Le Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi)

L'élaboration du règlement local de publicité intercommunal a pour objectifs de :

- Améliorer la qualité du cadre de vie
- Lutter contre les nuisances visuelles
- Favoriser la mise en valeur des paysages et du patrimoine
- Contribuer à la réduction de la consommation d'énergies

Actions 2022 : réunion publique, arrêt et approbation du RLPi

Perspectives 2023-2025 : mise en œuvre du RLPi

La cité jardin

La réhabilitation de la cité jardin La Poudrerie a pour objectifs :

- Amélioration des performances énergétiques des logements
- Amélioration du confort des logements
- Restauration et préservation du caractère architectural et patrimonial du site
- Aménagement des espaces extérieurs

Actions 2022 : consultation des entreprises

Perspectives 2023-2025 : démarrage

La création d'îlots de fraîcheur

L'îlot de chaleur urbain (ICU) correspond à un micro-climat généré par plusieurs facteurs (imperméabilisation et artificialisation des sols, concentration d'activités humaines...) se traduisant par une augmentation de la température. Ce phénomène conduit à une surexposition de la population à la chaleur en zone urbaine, causant ainsi des problématiques pour les personnes vulnérables.

Dans ce contexte, la Ville a engagé une étude pour la création d'îlots de fraîcheur au sein du quartier Gargan. Le quartier de Gargan s'est développé suite à l'implantation de l'usine Gargan. L'ambiance industrielle est toujours présente de par la présence de sa gare, et par la multiplicité des commerces de proximité en rez-de-chaussée des immeubles typiques de bourg. Le quartier est dépourvu d'espaces verts et demeure peu végétalisé, se distinguant des autres quartiers dotés de parcs, jardins publics, lac, d'alignements d'arbres... Le bureau d'étude Natura City a ainsi débuté l'étude au cours de l'année 2022 en concertation avec le conseil de quartier. Un diagnostic en marchant a été réalisé permettant de cibler 4 sites. Le square Bayard sera aménagé en 2023.



Diagnostic urbain

Actions 2022 : étude du quartier Gargan par le bureau d'étude Natura City

Budget étude : 33 360 €, financée à 40% par la Région Ile-de-France

Actions 2023 : aménagement du square Bayard





UNE VILLE ATTRACTIVE ACCUEILLANT LES NOUVELLES MOBILITÉS

La circulation routière en France métropolitaine s'est stabilisée en 2019. Les véhicules diesel restent majoritaires et les autres motorisations minoritaires (moins de 1% du trafic de voitures). Toujours en 2019, 23,9 % des déplacements locaux sont effectués principalement à pied et 2,6 % à vélo. La marche est aussi souvent combinée à d'autres modes de transport, notamment aux transports en commun et à la voiture. Véritable défi écologique, les nouvelles mobilités représentent un réel levier pour diminuer les émissions de CO₂. La commune a ainsi engagé depuis 2021 diverses actions favorisant ces nouvelles mobilités.

OBJECTIF Encourager les mobilités décarbonées

De part la raréfaction des ressources fossiles ainsi que les polluants atmosphériques émis par les voitures thermiques, ces dernières restent problématiques. En grande partie provoqué par l'étalement urbain, la voiture particulière est aujourd'hui plus que jamais remise en question. Les besoins de déplacements doivent désormais s'articuler avec les ambitions durables des territoires et lutter contre les nuisances telles que pollution, bruit, réchauffement climatique... L'aménagement du territoire intègre ainsi ces nouveaux enjeux. La Ville souhaite favoriser les déplacements plus respectueux de l'environnement.



Parking cinéma Yves Montand

Les navettes communales

Deux navettes électriques circulent sur la ville avec un parcours dédoublé dans les deux sens de circulation.

Bornes de recharge

La Ville poursuit le déploiement des bornes de recharge pour les voitures électriques. Chaque année de nouvelles bornes sont installées sur l'espace public.

Actions 2022 :

2 bornes au cinéma Yves Montand, nouvelles bornes au 42 boulevard Schuman

Perspectives 2023 : déploiement de 4 nouvelles bornes à recharge rapide

OBJECTIF Encourager les mobilités actives

Les mobilités actives (vélo, marche à pied...) sont au cœur des enjeux, accentuées avec les grèves des transports et la crise sanitaire elles ne cessent de se développer. De part les bénéfices pour la santé et pour l'environnement, elles répondent à plusieurs principes clés de la déclaration de Rio de 1992 sur l'environnement et le développement durable. Le principal enjeu environnemental associé aux mobilités actives est lié à la réduction de l'usage de la voiture. Par leur nature même d'activité physique, les mobilités actives participent à réduire la sédentarité et l'inactivité physique, responsables de nombreux problèmes de santé. Cependant, de nombreux freins subsistent à leur développement. Il s'agit alors d'apporter des alternatives à la voiture.

Poursuite de la mise en œuvre du plan vélo

Il est primordial de réfléchir à la résorption des discontinuités d'itinéraires cyclables pour des raisons de sécurité, de qualité et de fluidité de circulation des usagers à vélo. La ville a donc adopté son plan vélo en 2021 ainsi que son plan pluriannuel d'investissement en 2022. Ce programme propose des objectifs en matière de mobilité permettant notamment de :

- ▣ Développer les modes de transports alternatifs à la voiture,
- ▣ Créer des axes de déplacements doux et sécurisés,
- ▣ Réaménager certains carrefours afin de faciliter les flux de véhicules et la place des modes doux,
- ▣ Créer des parkings à vélos sécurisés



Actions 2022 :

- Une trentaine d'arceaux ont été installés aux abords des équipements publics financés en partie par la Métropole du Grand Paris
- Des nouvelles pistes cyclables (avenue de Sully, avenue Antonin et Pierre Magne) ⇨ 5 kilomètres de voies cyclables créées en 2022 (marquage, contre sens, bande cyclable...)
- Mise en place de vélos rues (exemple : rue Ernest-Renan) ou zones de rencontres

Perspectives 2023 : poursuite des infrastructures cyclables (parc de la mairie par exemple)

- Rénovation de certaines pistes cyclables plus anciennes



Savoir rouler à vélo

Afin de favoriser l'apprentissage de la pratique du vélo en milieu urbain, la Ville a mis en place des stages au sein des accueils de loisirs pour apprendre la pratique du vélo à destination des enfants. Un diplôme a été remis à chaque enfant participant.

Actions 2022 : stages pour l'ensemble des accueils de loisirs

Budget 2022 : 4 820 €

Partenaires : USEP 93

Perspectives : reconduction et développement par la formation des animateurs



IV. UNE VILLE SOLIDAIRE

OBJECTIF Favoriser un développement local responsable

Animation du jardin potager du parc Lefèvre

Le service des espaces verts a créé un potager pédagogique sur le site du parc Lefèvre pour initier les enfants au maraichage. Véritable outil pédagogique, cet espace permet de découvrir le milieu vivant, de connaître les espèces végétales, les légumes anciens, d'apprendre le cycle de vie, la saisonnalité des plantes etc. Des ateliers sont régulièrement animés sur le site.

Dans la continuité de cette action, des carrés potagers ont été mis en place dans certaines écoles et dans chacune des crèches communales, qui disposent toutes d'un espace extérieur accessible aux enfants.

Un intervenant spécialisé réalise avec les élèves des ateliers sur l'environnement et les accompagne dans l'implantation de potagers et la préparation au concours national des écoles fleuries

La serre connectée implantée au parc Lefèvre sera remise en fonction en 2023.

Organisation de la fête du printemps

Comme chaque année la Ville organise la fête du printemps sur la thématique de l'environnement. L'objectif étant de promouvoir le développement durable en proposant des animations en partenariat avec différents acteurs.

Atelier réparation vélo

Un atelier réparation vélo a été organisé en partenariat avec Bicyclaide offrant la possibilité aux Livryens d'apporter leur vélo pour le faire réparer.

Stand de sensibilisation au tri des déchets par GPGE

Grand Paris Grand Est a tenu un stand de sensibilisation au tri des déchets : compostage et tri des déchets quotidiens, informant ainsi les Livryens sur les bons gestes à adopter.

Atelier SEDIF sur l'eau potable

Le SEDIF, en charge la production, distribution et surveillance de l'eau, a tenu un stand de sensibilisation lors de la fête du printemps consistant à mettre à disposition un bar à eau pour valoriser l'eau du robinet et ainsi diminuer les déchets plastiques.



Atelier Distribution des nichoirs à mésange et chauves-souris par la LPO informant sur leur utilité et leur bon usage

Atelier par Ekodev pour sensibiliser sur les mobilités

Atelier Transdev pour informer sur les services de transports existants sur le territoire, transports alternatifs à la voiture personnelle.

Atelier my recyclerie : distribution de kit économie d'énergie

My Recyclerie a distribué des kits économie d'énergie, composés d'aérateurs de débit, d'une prise coupe veille, d'une ampoule led, d'un rouleau de joint isolant etc. permettant d'économiser : 257 € / 28 m³ d'eau / 1182 Kwh / 108 Kg de Co₂ par an.

La fête du printemps a été valorisée auprès de la population (affiches, magazine, calicots...).

Budget des ateliers : 15 000 €

Partenaires : Grand Paris Grand Est, Transdev, LPO, SEDIF, Bicyclaide, My Recyclerie

Perspectives 2023 : renouvellement de la fête du printemps

Mise en place d'ateliers de sensibilisation aux éco gestes

L'épicerie solidaire a proposé en 2022 deux ateliers d'information à destination des Livryens en partenariat avec le pôle solidarité EDF.

En 2023, sont prévus des ateliers sur les éco-gestes pour réduire sa consommation d'eau et des ateliers pour limiter le gaspillage alimentaire.

Partenariat avec Voltalis pour réaliser des économies d'énergie dans l'habitat

La précarité énergétique représente un enjeu national et territorial à l'échelle de la ville. La Ville a signé une convention avec Voltalis proposant une solution pour les résidences chauffées électriquement. Voltalis accompagne les territoires à titre gratuit dans le déploiement d'une solution d'économies d'énergie innovante, au bénéfice des habitants, du système électrique et de l'environnement. Il mesure la consommation et peut la suspendre temporairement sur de courtes durées, permettant alors de réaliser des économies d'énergie sans aucun impact sur le confort





des ménages. Il favorise ainsi la stabilité et la sécurité d’approvisionnement des foyers. L’effacement représente un taux d’économies d’énergie de 8% à 12% sur la consommation du chauffage électrique.

L’application MyVoltalis, disponible gratuitement permet aux habitants de maîtriser leur consommation et de faire des économies d’énergie. Le projet consiste à équiper 650 logements sur la ville : équivalent à 97 500K€ d’économie d’énergie pour les habitants, 650 MWh d’électricité économisés et 325 tonnes d’émission de CO₂ évitées.

Actions 2022 : conventionnement avec Voltalis, déploiement des boîtiers voltalis (233 installations)

Actions 2023 : bilan et poursuite des installations des boîtiers

OBJECTIF

Mener la transition du territoire de manière participative

Ateliers de sensibilisation au « bien manger » pour les séniors, en partenariat avec l’association Silver fourchette

Silver fourchette est un programme de sensibilisation à l’alimentation à destination des séniors qui promeut une alimentation durable et équilibrée pour agir sur sa santé. Le dispositif propose des ateliers interactifs, ludiques et collectifs. Deux ateliers développement durable auprès des séniors ont été organisés :

- 🗑️ Glanage dans un parc local avec une herboriste et atelier cuisine
- 🗑️ Visite de la ferme de Gally avec une diététicienne



Ateliers glanage et cuisine



Animation d’une conférence sur la biodiversité pour les séniors en partenariat avec l’association La Mare Barois

Afin de sensibiliser les séniors à la biodiversité présente sur la commune, l’association *La Mare Barois* a animé une conférence sur le rôle de la biodiversité. Les animations en partenariat avec l’association seront renouvelées en 2023.



Conférence biodiversité

Défi jardinage

En partenariat avec la DDEN 93, les accueils de loisirs ont organisé un défi jardinage visant à sensibiliser les enfants au développement durable par la pratique du jardinage. La Ville a remporté le défi départemental deux années de suite.

OBJECTIF

Limiter la production des déchets

Collecte des biodéchets

Les biodéchets représentent un tiers des poubelles résiduelles des Français. C’est un gisement non négligeable qu’il est nécessaire de détourner de l’élimination. Le Grenelle 2 de l’environnement et la loi de transition énergétique demandent depuis le 1^{er} janvier 2016 aux producteurs de biodéchets de plus de 10 tonnes par an de les collecter et de les valoriser. En 2024, la collecte et valorisation des biodéchets seront étendues à tous les producteurs.

Livry-Gargan a souhaité débiter l’expérimentation de la collecte et de la valorisation des biodéchets en biogaz et compost, en janvier 2020, dans un premier temps sur les restaurants scolaires Vauban et Benoit Malon. Puis la Ville a étendu la démarche sur l’ensemble des restaurants scolaires depuis le mois de septembre 2020 en partenariat avec l’EPT Grand Paris / Grand Est et l’entreprise Moulinot.





Challenge antigaspi

Deux fois par semaine les biodéchets sont collectés pour être valorisés en biogaz et compost à l'ensemble des restaurants scolaires. Afin d'utiliser ces données et de sensibiliser les convives sur les poids d'aliments jetés, un challenge antigaspi entre les restaurants a été mis en œuvre.

- ☛ Un suivi après chaque période de congé a été mis en place. Les informations collectées sont communiquées à tous les restaurants et affichées pour en informer les enfants et les professionnels. Le classement des trois sites qui ont le mieux mangé et le moins collecté sera également affiché.
- ☛ Sensibiliser les enfants au gaspillage alimentaire et le limiter.

Actions 2022 : collecte des biodéchets sur l'ensemble des restaurants scolaires

Actions 2023 et perspectives : poursuite sur les 10 restaurants scolaires, transmission chaque année du trophée

Budget : 300€

portions de 10%, afin de s'approcher des envies de chacun, de développer l'autonomie et la responsabilité des enfants vis-à-vis de leur faim et du gaspillage alimentaire.

Plusieurs animations sont aussi organisées pour les élèves lors de la pause déjeuner autour de la thématique du «bien manger» en partenariat avec Sodexo.

Ateliers « bien manger près de chez moi »

En partenariat avec Grand Paris Grand Est et l'association EcoBul, les accueils de loisirs ont pu bénéficier d'ateliers de sensibilisation sur : l'alimentation durable et la lutte contre le gaspillage alimentaire, la prévention des déchets.

Actions 2022 : les premiers ateliers ont été organisés en octobre auprès des enfants qui fréquentent l'accueil de loisirs Bellevue.

Actions 2023 : d'autres accueils de loisirs bénéficieront également de ces ateliers.

Partenaires : Grand Paris Grand Est, EcoBul

Action petite faim/grande faim

Le GEMRCN est le référentiel des fréquences et des grammages servis aux convives selon leur nature. Les portions servies sont établies selon des catégories de convives (maternelle, élémentaire, adulte...) défini selon des tranches d'âge et sont identiques pour tous dans une même catégorie. Or, chaque convive n'a pas les mêmes besoins et à son propre appétit.

Un service systématique d'une taille de portion, ne permet pas de le prendre en compte.

Pour lutter contre le gaspillage alimentaire et permettre à chaque convive de choisir une quantité d'aliments au plus près de ses besoins et de son appétit du jour, la Ville a mis en œuvre le projet petite faim / grande faim. Le principe est de majorer ou de minorer les



My Recyclerie

L'association My Recyclerie, créée en 2019, est une association très active sur la commune de Livry-Gargan. Structure de l'Économie Sociale et Solidaire, elle participe à la réduction des déchets et son activité rayonne au-delà de la ville. Un partenariat est en place depuis 2021 avec Grand Paris Grand Est, qui leur permet de disposer d'un conteneur sur la déchèterie de Livry-Gargan afin de collecter et de réemployer les dons.





Ramassage citoyens Green for Us



La Ville, en partenariat avec Grand Paris Grand Est, s'est associée au collectif Green for us Livry Gargan pour organiser un **grand ramassage citoyen de déchets** dans les différents quartiers de la ville, le samedi 9 avril

après-midi. Les conseils de quartiers se sont concurrencés afin de collecter le plus de déchets possibles avec une pesée à la fin du ramassage. Chaque quartier a ensuite été récompensé lors de la fête du printemps avec un prix spécifique au quartier ayant le plus collecté de déchets.



V. UNE VILLE ÉCORESPONSABLE

OBJECTIF

Accompagner les entreprises et les commerçants dans la transition écologique et énergétique

Accompagnement de la Chambre des Commerces et de l'Industrie pour la transition écologique et énergétique des commerces et entreprises

La transition écologique et énergétique constitue un nouvel enjeu sociétal majeur pour les acteurs économiques. C'est également un levier essentiel pour innover, se différencier, réduire ses coûts. La transition écologique répond à plusieurs enjeux pour les commerçants et très petites entreprises (TPE) :

- **Une attente croissante** de la clientèle sur les questions de transition écologique : gaspillage alimentaire, circuits courts,...
- **Des opportunités** de réduction de coûts par une meilleure gestion des déchets et de l'énergie sur le lieu de vente
- **Des dispositifs** financiers incitatifs pour mettre en place des comportements plus vertueux : aides véhicules propres, crédit d'impôt sur la rénovation énergétique des locaux,...
- **Des réglementations** qui se durcissent et qu'il convient d'anticiper : interdiction progressive du plastique à usage unique, mise en place d'une ZFE sur la Métropole du Grand Paris, obligation de valoriser les biodéchets,...

Afin de permettre aux commerçants et entreprises d'engager leur transition écologique et de répondre aux attentes du marché, la Ville en partenariat avec la Chambre des Commerces et de l'Industrie (CCI) Seine-Saint-Denis a débuté un dispositif d'accompagnement à destination des commerces et entreprises du territoire.

Les objectifs du dispositif sont :

- **Permettre** une mise en conformité avec les réglementations en cours et à venir ;
- **Réduire** les coûts par une meilleure gestion des déchets et de l'énergie sur le lieu de vente
- **Identifier** les aides financières disponibles

Un diagnostic a été réalisé par un conseiller de la CCI donnant lieu à la remise d'un rapport. À la suite, deux permanences ont été tenues en mairie pour accompagner les commerçants dans leurs démarches administratives.

⁷ <https://www.entreprises.cci-paris-idf.fr/web/pme/diagnostic-ecologique>

VI. UNE VILLE EXEMPLAIRE

OBJECTIF

Impulser la transition énergétique du patrimoine bâti

Accompagnement pour la rénovation circulaire

L'objectif est double : faire baisser la facture d'énergie et réduire les consommations d'énergie des bâtiments. Dans ce contexte, la Métropole du Grand Paris a mis en place le programme d'accompagnement à destination des collectivités pour la rénovation circulaire des bâtiments publics. Ce programme vise à accompagner 10 communes ou établissements publics métropolitains à intégrer des objectifs et critères d'économie circulaire dans des projets de rénovation et de réhabilitation de bâtiments publics.

L'intégration des principes de l'économie circulaire est notamment susceptible de couvrir les domaines suivants :

- **L'adoption** de pratiques d'éco-conception (efficacité matière et énergétique, approche cycle de vie, etc.) ;
- **La prise en compte** des enjeux d'allongement de la durée d'usage des ouvrages et des équipements
- **La mise en œuvre** d'un approvisionnement durable (réemploi in-situ, recours à des matériaux bio-géosourcés, ou issus de filières locales de reconditionnement ou de recyclage, etc.) ;
- **La prévention et la gestion** optimisée des déchets (diagnostics ressources, tri 7 flux, respect de la hiérarchie de traitement des déchets, etc.) ;

La ville a été lauréate de cet appel à manifestation et bénéficie ainsi de l'accompagnement de la MGP en vue de faire des bâtiments publics des lieux démonstrateurs et d'impulsion des filières de l'économie circulaire.

Calendrier : lancement du programme en octobre 2022 pour une durée prévisionnelle de 24 mois

Partenaires : Métropole du Grand Paris, Ekopolis, SETEC



OBJECTIF

Rendre les activités de la ville plus vertueuses

Le MPE (Marché de performance énergétique de l'éclairage public)

La Ville a entrepris la rénovation de l'éclairage public afin de réaliser des économies d'énergie en partenariat avec : Econex, Eiffage.

Objectifs : 3 536 points lumineux à passer en LED sur les 4 015 composant le patrimoine de la commune

Indicateur de résultat : économie d'énergie effective (consommation actuelle 3 195 615 KW/h, après rénovation objectif 1 420 812 KW/h)

Plan sobriété énergétique

Afin de faire face à la hausse des prix du gaz et de l'électricité, la ville a mis en place un plan de sobriété énergétique. Plusieurs actions en faveur des économies d'énergie sont prévues :

☛ L'éclairage public

En parallèle de la rénovation de l'éclairage public, plusieurs mesures sont prévues dont l'avancement et l'extinction de l'éclairage et la coupure de candélabres sur les voies secondaires.

☛ Les bâtiments communaux

Des mesures sont prises pour les bâtiments communaux permettant une meilleure gestion de l'éclairage (Hôtel de ville, gymnase, écoles etc.).

☛ Les illuminations de Noël

La date d'allumage des illuminations de Noël est retardée et leur extinction avancée tout comme leur temps d'allumage qui sera diminué. Leur nombre sera également réduit sur l'espace public. Les grands axes et les zones commerçantes seront privilégiés. La ville a renouvelé l'ensemble de ses décorations lumineuses en LED basse consommation depuis plusieurs années. Le concours des illuminations est annulé pour l'année 2022.

☛ Le chauffage

La température des bâtiments communaux est abaissée. D'autre part, les centres de loisirs feront désormais l'objet de regroupements durant les vacances pour réduire le nombre de groupes scolaires chauffés.

En parallèle, les services internes ont renforcé leur vigilance pour augmenter les mesures de sobriété au quotidien afin de limiter au mieux les consommations énergétiques (lumière, chauffage, ordinateur...).

Perspectives 2023 :

- un audit énergétique et thermique des bâtiments ;
- développer les énergies renouvelables ;
- équiper les bâtiments d'un thermostat de régulation.

Sensibiliser les agents et les élus au changement climatique

La sensibilisation des élus et des agents au changement climatique fait partie des actions de l'Agenda 2030. La Ville a organisé en partenariat avec l'association *Fresque du Climat* deux ateliers à destination des directeurs et des élus. Le dispositif Le Mandat du Climat est porté par l'association La Fresque du Climat. La Fresque du Climat est un outil pédagogique qui s'appuie sur des données scientifiques (rapport du GIEC). L'objectif de l'opération Le Mandat du Climat consiste à doter tous les élus locaux d'un socle commun de connaissances et de compétences pour mieux décrypter l'information et agir efficacement face aux enjeux climatiques dans le cadre de leur mandat. D'une durée de 3h, l'atelier mobilise l'intelligence collective et la créativité des participants.



Actions 2022 : deux ateliers fresque du climat

Budget : 2 700€ pour les deux ateliers

Partenaire : association Fresque du Climat



OBJECTIF

Encourager les mobilités douces et propres pour les déplacements internes

Pool vélo pour les agents communaux

Afin de favoriser les déplacements doux dans le cadre des activités des agents de la ville, un pool vélo a été créé en 2021. En 2022, un abri vélo sécurisé a été installé sur le parking de la ville permettant de stocker ces vélos. En parallèle, la Ville a souhaité connaître les pratiques de déplacements des agents communaux. Une enquête a été menée auprès des agents au travers de la newsletter interne. À la suite de ce questionnaire un plan d'actions sera élaboré. Cette démarche s'inscrit dans la continuité du plan vélo et témoigne de la volonté d'agir en faveur d'une mobilité durable et des modes de circulation doux. Un pan mobilité employeur sera réalisé dès 2023.

Développement du pool de véhicules électriques pour les agents communaux

De nouvelles voitures électriques ont été acquises en 2022, étoffant ainsi le pool de véhicules à destination des agents. En parallèle, les véhicules des agents sont intégrés au pool afin de mutualiser les voiture et diminuer la quantité de véhicules. En outre, de nouvelles bornes de recharge électriques ont été installées sur le parking municipal pour faciliter leur utilisation.

Actions 2022 : achat de 13 véhicules pour la ville, installation de bornes de recharge pour le pool véhicules de la ville

Budget : subvention à hauteur de 53 131 € accordée par la MGP

Actions 2023 : achat de 14 véhicules électriques pour la ville



Un territoire exemplaire

Mise en place du contrat local de santé (CLS)

Dans l'optique de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé, les CLS sont apparus comme un outil privilégié qui sont proposés par l'Agence Régionale de Santé (ARS) d'Île-de-France aux communes. La municipalité a ainsi élaboré son premier CLS en vue de répondre aux problèmes ayant lien avec la santé et le bien-être de la population, tels que accès et parcours des soins, le lien entre la santé et l'environnement, la violence faite aux femmes, les IST, les maladies chroniques, la santé mentale et handicap.

Actions 2022 : réalisation des 5 temps forts en santé publique (semaine sensibilisation au handicap/ Semaine bien-être/ Semaine sur la nutrition /Octobre rose/ Semaine addiction)

Actions 2023 : Recrutement d'un(e) stagiaire santé publique pour le diagnostic du CLS 1ère génération + Mise en place du CLS nouvelle génération + renforcement des actions de prévention

Budget : 20 000€, 10 000€ subventionnés par l'ARS

Mise en place du tri des dépôts sauvages

GPGE a prévu de fournir à la commune cinq bennes de 15 m³ afin d'organiser un tri manuel par les agents de la ville, des dépôts sauvages.

Dématérialisation de la newsletter interne et sensibilisation des agents

Des articles portant sur le développement durable sont intégrés dans la newsletter mensuelle interne à la commune. Depuis octobre 2022 la Newsletter est transmise de façon dématérialisée par mail à tous les agents possédant une boîte mail professionnels (350 boîtes mails), limitant ainsi l'impression papier.

La ville a notamment souhaité limiter l'impression des papiers lors des réunions et part l'extension de l'utilisation du logiciel de traitement des courriers.

Un réel effort a été fourni par les services qui ont limité leur consommation du papier au quotidien et favorisé la dématérialisation.

Actions menées dans le cadre du label ville amie des animaux

Le label Ville Amie des Animaux offre à la ville la possibilité de mettre en place des actions diverses et variées en faveur du bien-être animal mais aussi en faveur des





Livryens. Dans ce cadre, la ville a mis en place plusieurs actions en 2022 :

📌 **Campagne** de communication pour lutter contre l'abandon des animaux

Chaque année, en France, 100 000 animaux sont abandonnés. 60 000 le sont au moment des départs en vacances d'été. Afin de lutter contre ces abandons la commune a réalisé une campagne sur les réseaux de la ville visant à sensibiliser les livryens contre l'abandon des animaux.

📌 **Guide** de l'animal en ville

Un guide de l'animal a été mis en ligne sur le site de la ville permettant aux personnes détentrices d'animaux domestiques de connaître les obligations règlementaires et des conseils.

📌 **Campagne** de stérilisation des chats errants

En partenariat avec la SACPA et l'association 1001 pattes, une campagne de stérilisation des chats errants et été menée sur la ville au cours de l'année 2022.

📌 **Ouverture** d'un cani parc

Afin d'offrir un espace de liberté aux chiens, un cani parc est désormais ouvert en face du 5 allée Galilée. Le site est gratuit et libre d'accès 24h/24 et 7j/7. Un règlement est affiché et doit être respecté par les usagers.

📌 **Bilan** 2022 des actions menées par la ville dans le cadre de ce label

Actions 2022 : communication, campagne de communication contre l'abandon des animaux, ouverture d'un caniparc, campagne de stérilisation des chats errants

Actions 2023 : candidature pour le 2^e patte du label ville amie des animaux

Renouvellement de l'adhésion AVPU

Créée en 2010 à l'initiative d'une vingtaine de villes, l'AVPU regroupe aujourd'hui près de 200 collectivités. Sa mission première a été de concevoir une méthodologie d'évaluation de la propreté urbaine utilisable par tous les adhérents : les Indicateurs Objectifs de la Propreté (IOP). Cette méthodologie a permis d'élaborer un référentiel de la propreté urbaine. En 2016, l'AVPU a créé le label « Ville Eco-propre » et les Trophées de la

propreté urbaine qui valorisent les collectivités qui s'engagent dans une démarche d'amélioration durable de la propreté urbaine.

L'AVPU favorise les échanges entre ses adhérents avec l'organisation de Rencontres régionales, nationales et européennes. La ville a ainsi adhéré à l'AVPU et souhaite renouveler son adhésion en 2023.

Dans la continuité de la démarche, la commune a mis en place des opérations de nettoyage spécifique mensuelles afin de nettoyer en intégralité des secteurs particuliers.

Partenariat avec ALCOME pour la collecte et le traitement des mégots jetés dans l'espace public

Chaque année, 12% des cigarettes consommées en France, représentant 1 700 tonnes de mégots, sont jetées sur la voirie publique. Le Ministère de la Transition Ecologique a, par arrêté du 08 juillet 2021, agréé l'éco-organisme ALCOME pour mettre en œuvre la nouvelle filière Responsabilité élargie des producteurs (REP) des produits de tabac. Cette REP a été créée par la Loi Anti-Gaspillage Economie Circulaire (AGEC) du 10 février 2020.

L'objectif d'ALCOME est de réduire les mégots jetés au sol de 40% en six ans en accompagnant les collectivités grâce à plusieurs dispositifs :

- 📌 Opérations de sensibilisation
- 📌 Mise à disposition de cendriers de rue
- 📌 Distribution de cendriers de poche
- 📌 Versement d'un soutien financier au nettoyage et à la collecte des mégots de 1,08 euros / hbt/ an pour les villes de 5 000 à 50 000 habitants



Ce dispositif permettra ainsi à la Ville de bénéficier de moyens financiers ainsi que d'outils pour participer à la résolution de la question des mégots mal jetés (collecte et traitement des mégots). La ville s'engage en retour à réduire la quantité de Mégots abandonnés illégalement dans l'espace public de son territoire et à réaliser un bilan annuel des actions menées.

Actions 2022 : convention au conseil municipal

Actions 2023 : mise en œuvre des actions de communication et de collecte des mégots sur la voie publique

Budget prévisionnel : 28 000€ financé par ALCOME



CONCLUSION



Ce rapport présente l'occasion de faire un état des lieux des actions engagées et réalisées par la ville en faveur du développement durable. L'année 2022 s'inscrit dans la continuité des années précédentes et dans la mise en œuvre de la stratégie locale environnementale. L'implication des acteurs locaux et de l'ensemble des services internes permet d'inscrire les actions de la Ville dans une vision transversale et adaptée aux enjeux territoriaux. Les conseils de quartier ont pu d'ores et déjà participer à de nombreux projets (lac de Sévigné, square Bayard, fleurissement, parc Bellevue etc.)

La crise climatique nous invite à revoir nos modes de vie, ainsi que le fonctionnement et l'aménagement du territoire. Un nouveau mode de fonctionnement s'installe, conciliant la nature et la ville. La renaturation des milieux, la désimperméabilisation, la protection de la biodiversité sont des nouvelles façons d'aménager le territoire. La majorité des habitants plébiscitent le retour de la nature en ville. Amélioration du cadre de vie, de la santé et support de nombreux services, les bénéfices de la nature en ville renforcent le besoin d'intégrer ces enjeux dans nos conceptions urbaines. Les projets engagés par la ville proposeront ainsi des solutions adaptées et concrètes à destination des Livryens.

L'année 2023 poursuivra et concrétisera de nombreux projets suite aux diagnostics engagés et aux actions pluriannuelles qui s'inscrivent sur le long terme.



HÔTEL DE VILLE

Service Développement durable
Direction Générale des Services
3, place François-Mitterrand - B.P. 56
93891 Livry-Gargan Cedex
Tél. 01 41 70 88 00
livry-gargan.fr

